

10 Faits divers & Justice

Lutte contre les stupéfiants à Oyem

Pris en flagrant délit de détention et de vente d'un produit dangereux



Le mis en cause, Eric Ndjock Be Enna, tenant dans sa main le produit interdit.

A.N.S.

Oyem/Gabon

UN ressortissant camerounais, Eric Ndjock Be Enna, âgé de 27 ans, réparateur de téléphone domicilié au quartier Akoakam, dans le premier arrondissement de la commune d'Oyem, a

été pris, la semaine dernière, en flagrant délit de détention et de vente des plaquettes de Tromadol. Ce produit nocif, communément appelé Mantams ou Koboc, est classé comme stupéfiant et donc prohibé dans notre pays. Selon une source proche du dossier, les agents de l'antenne provinciale de l'Office central de lutte contre la drogue (Oclad)



Des plaquettes de Tromadol, un produit nocif classé comme stupéfiant et donc prohibé dans notre pays.

ont été informés des activités louches du sujet camerounais par une personne de bonne volonté. Eric Ndjock, drapé dans son manteau de réparateur de téléphones portables, s'adonnait, en vérité, au trafic lucratif des comprimés Mantams, un produit classé comme stupéfiant de type hallucinogène et dont les effets sont néfastes et dévastateurs chez les jeunes gens.

La même source précise que parmi ses clients, figurent de nombreux ado du quartier Akoakam, qui se livrent à des activités délictueuses après avoir

consommé ce produit dangereux.

Eric Ndjock Be Enna n'aura pas eu le temps de mettre à l'abri sa marchandise, qui se trouvait à portée de main, dans un tiroir de son atelier, lorsque les policiers ont débarqué chez lui.

EFFETS NÉFASTES. Aussi, au cours de la perquisition effectuée dans sa maison, les policiers saisissent-ils 13 plaquettes de Tromadol.

Au poste de police où sera conduit le mis en cause par la suite, il a rapidement reconnu les faits. Durant l'interrogatoire, il

a également donné aux enquêteurs de précieux renseignements sur son fournisseur, en déplacement à ce moment-là.

Après une garde à vue dans les geôles de l'Oclad, Ndjock Be Enna a été présenté devant le parquet d'Oyem qui, après l'avoir auditionné, l'a déféré à la prison centrale, où il attend son jugement.

Selon les spécialistes, le Tromadol produit des effets hallucinogènes et aphrodisiaques chez les personnes qui le consomment, celles-ci étant ensuite enclines à la délinquance et au grand banditisme.

France/Société

La consommation de cannabis punie d'une simple amende

AFP

Paris/France

Le ministre (français) de l'Intérieur Gérard Collomb plaide pour une sanction plus légère envers les consommateurs de cannabis : il veut remplacer les peines de prison par des contraventions.

Le ministre (français) de l'Intérieur Gérard Collomb a plaidé, hier, sur la radio RMC, une sanction plus légère envers les consommateurs de cannabis : il veut remplacer les peines de prison par des contraventions. En clair, le membre du gouvernement veut que la consommation de cannabis soit punie d'une simple amende.

Cette mesure pourrait entrer en vigueur dans « trois ou quatre mois », a-t-il expliqué.

Les consommateurs de



En France, les consommateurs de cannabis pourront bientôt être punis d'une simple amende.

cannabis ne risqueront plus la prison mais une simple contravention.

L'ex maire de Lyon explique que les cas de personnes condamnées à de la prison pour un simple usage de cannabis sont rarissimes. Il s'agit surtout d'alléger les procédures judiciaires.

Actuellement, un consommateur ou détenteur de cannabis s'expose à un an de prison et plus de 3 000 euros (environ un million 968 000 francs) d'amende. Le gouvernement veut que les forces de l'ordre puissent simplement dresser une contravention, immédiatement après avoir constaté l'infraction.

Le syndicat des policiers UNSA est emballé par cette idée, qu'il voit comme un élément de réponse à « une demande forte de simplification et d'allègement du travail, sans sacrifier à l'efficacité. »

Faits d'ailleurs

Un "hoverboard" met le feu à un appartement

Un appartement de Perpignan (France) a été ravagé par les flammes à cause d'un skateboard électrique « hoverboard » qui a pris feu. Le feu a pris a priori à partir de l'un de ces appareils de locomotion - sorte de skateboard électrique à deux roues - qui avait été mis en charge sur une prise électrique. La fumée s'est rapidement répandue dans l'immeuble, coincant des habitants dans leur appartement. En tout, sept personnes ont dû abandonner leurs logements. Deux d'entre elles ont été hospitalisées et trois reléguées, Aux Etats-Unis, à l'été 2016, les autorités américaines ont ordonné le rappel de 500.000 skateboards électroniques en raison de risques d'incendies ou d'explosion dus à une surchauffe de la batterie.

Un chirurgien frappe une infirmière en pleine opération avec une violence inouïe

La scène s'est produite en pleine opération dans un hôpital de Lankao, en Chine. Une violente dispute a éclaté entre le chirurgien et une infirmière qui s'avère également être sa compagne. Il a balancé sa paire de gants au visage de l'infirmière, cette dernière lui a répondu en lui donnant une baffe. Furieux, le médecin l'a roué de coups avec une telle violence qu'elle a perdu connaissance. Fort heureusement, elle s'en tire avec de légères blessures.

Une fillette de 12 ans enlevée par deux adolescents

Une alerte Amber avait été lancée suite à l'enlèvement d'une fillette, âgée de 12 ans. Elle avait été kidnappée par deux adolescents à Lyndon (Etats-Unis). Ses ravisseurs l'avaient embarquée dans un pick-up rouge qu'ils avaient volé juste avant le kidnapping. Quelques heures plus tard, McKenzie Wilson a été retrouvée saine et sauve dans une maison abandonnée avec les deux jeunes hommes. Le chien de la victime, qui avait aussi été embarquée, a également été retrouvé en bonne santé. Joshua Monette, 18 ans, et John Harvey, 16 ans, ont été interpellés et placés en détention provisoire. Deux pistolets ont été découverts dans la maison. Selon les premiers éléments de l'enquête, au moins l'un des deux suspects connaissait la victime. On ignore pour l'instant les raisons de l'enlèvement.

Rassemblés par JNE